

LE LIVRE NOIR DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

« Et d'une présidence militante »


partisane !

LE DEVOIR DE VÉRITÉ

Merci aux
Conseillers généraux
du Sud-Essonne et aux Maires
qui ont contribué à la
réalisation de ce document.



Quand « Conseil général » ne rime plus avec « intérêt général » !

Même s'ils s'en défendent, le Conseil Général de l'Essonne et sa majorité ne cessent de se désengager des politiques publiques de proximité que les collectivités locales mènent au quotidien.

Aux baisses des subventions s'ajoutent une mutualisation imposée des financements et un fléchage des crédits qui remettent en cause services et projets utiles à tous les Essonnien.

Si au niveau national, nous avons à subir un matraquage fiscal sans précédent, en Essonne, nous sommes passés d'une « présidence militante », telle qu'elle se qualifiait en mars 2011, à une présidence de plus en plus partisane, scindant les territoires, hiérarchisant leurs populations, mettant à mal leur développement équilibré et harmonieux.

Les nombreuses révisions des politiques départementales, que ce soit dans les domaines de la voirie, de la petite enfance, de l'aménagement de nos communes, des transports scolaires, de l'éducation, des familles, des associations... en témoignent largement.

Loin de servir l'intérêt général, ces décisions ne répondent pas aux exigences du quotidien et mettent à mal les économies locales et l'emploi.

Lors de son allocution d'investiture, le nouveau président du Conseil général exprimait sa volonté « d'orienter » l'action départementale vers un aménagement du territoire durable et équilibré.

Après plus de deux ans et demi d'exercice, le bilan est sans appel.

Il s'inscrit à l'opposé de l'objectif annoncé.

Il était donc indispensable de dresser un état des lieux précis, afin de dénoncer les abus, les désengagements et reniements de la majorité départementale pour permettre à chacun d'en prendre conscience.

C'est tout le sens de cette opération vérité qui n'a d'autres objectifs que de préserver une Essonne unie et indivisible, respectueuse des spécificités du territoire et des attentes de leurs habitants.

Un autre avenir pour l'Essonne est possible. Il est aussi nécessaire.

Franck MARLIN
Député de l'Essonne

“Notre action en faveur du développement économique, autre pilier identitaire du Conseil général de l’Essonne, elle a toujours été essentielle pour nous, et elle doit être confortée au service d’un objectif unique, d’un objectif précis, d’un objectif urgent, d’un objectif pour tous : l’emploi.”

(extrait du discours d’investiture de **Jérôme Guedj**, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !



Article Le Républicain

Coupes franches du Conseil général : attention danger !

Annoncé dans le cadre du débat d’orientations budgétaires 2013, les partenaires du Conseil général de l’Essonne bénéficiant de plus de 150 000 euros de subventions par an ont été touchés de plein fouet par la politique de mutualisation de la dette départementale.

L’Agence pour l’Economie et l’Emploi, le Comité départemental du Tourisme, les associations agissant dans le domaine de la recherche et de l’innovation... autant de structures impactées et mises à contribution alors qu’elles interviennent pourtant au service du développement économique. Inquiétant !



Coup d'arrêt des travaux sur la RN20

Coup dur pour les entreprises, leurs salariés et le développement économique

La suspension des travaux opérés aux abords de la RN 20 dans le cadre du projet de désenclavement du Parc SudEssor, sans aucune concertation ni information préalable tant auprès des villes et de la communauté de communes partenaire que des entreprises concernées par cette opération a vivement choqué.

→ **CETTE DÉCISION A D'AUTANT PLUS SURPRISE QU'ELLE EST MOTIVÉE PAR DES ARGUMENTS PLUS QUE CONTESTABLES** : le Conseil général indique qu'il n'avait « *pu acquérir la totalité des terrains nécessaires au projet, le propriétaire de l'une des parcelles restant inconnu* ».

Pourtant, ces propriétaires ont pu être facilement identifiés après consultation du cadastre de la commune de Morigny-Champigny...

À cet abandon qui interpelle, s'ajoutent des problèmes d'organisation et de phasage des travaux comme l'illustre également le projet de la Ville de Mennecy concernant la réalisation d'un rond-point structurant.

Cette situation source d'inquiétudes car, dans le même temps, des opérations d'ampleur, d'intérêt général, et essentielles à la qualité de vie ne connaissent aucune avancée, à l'instar de la déviation de Maise.

**Scandaleux !
Où va l'argent
des contribuables
essonniens ?**

Comment ne pas s'alarmer des conséquences de cet arrêt des travaux et de cette politique pour les entreprises chargées de ces opérations et leurs salariés ?

Ils commencent des travaux tout en sachant qu'ils ne pourront pas les poursuivre ? Préoccupant !

Comment établissent-ils leurs prévisions budgétaires ? Est-ce cela une bonne gestion des finances départementales ?

De véritables explications s'imposent.

Aménagement du territoire et voirie départementale

Il a dit

“Le département de l’Essonne, est encore marqué par des déséquilibres importants entre les territoires, les difficultés en matière de transports, le recul des services publics pèsent sur la vie quotidienne des Essonniens. Nous devons donc orienter notre action vers un aménagement du territoire durable et équilibré. (...) Depuis plusieurs années, le Sud-Essonne fait l’objet d’un suivi particulier.”

*(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj,
Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)*

C’est faux

La réalité !

Schéma directeur de voirie départementale, l’exemple d’une vision éloignée des attentes du terrain

Dans un contexte où le gouvernement a mis en place une politique de désengagement sans précédent, à hauteur de 3 milliards d’euros, faisant des collectivités territoriales une variable d’ajustement des comptes publics, la nécessité de hiérarchiser les grands projets de voirie à financer est compréhensible. Mais cette politique doit aussi et surtout tenir compte des réalités. Souffrant déjà d’un déficit de transports publics de qualité par la faute d’une politique du STIF qui privilégie la petite couronne, les Sud-Essonniens vont aujourd’hui être doublement pénalisés en raison d’une politique départementale qui refuse de prendre en compte leurs besoins.

C'EST UN FAIT ! LE CENTRE ET LE SUD-ESSONNE N'APPARAISSENT PAS COMME UNE PRIORITÉ DÉPARTEMENTALE DANS SON SCHÉMA DIRECTEUR.

→ Des projets ont été listés mais leur réalisation est soit éloignée dans le temps (horizon 2030) soit **la participation financière du Conseil général n'a pas été fixée comme pour les déviations de Maisse (véritable serpent de mer) et Itteville.**

Les habitants du Sud-Essonne doivent circuler en toute sécurité !

→ D'autres opérations ont été purement et simplement oubliées, comme la rénovation de la route de Châlo-Saint-Mars ou l'installation de protections phoniques sur l'ensemble des traversées d'agglomérations – comme celles qui l'ont été à Arpajon.

→ La majorité des routes départementales dans le Sud-Essonne étant classée en catégorie 3, le Conseil général se contentera de travaux de conservation.

→ **Mieux encore, pour les communes ou leur groupement qui souhaiteraient entreprendre une rénovation de ces voies, le Conseil général envisage de déclasser ces routes, c'est-à-dire de les faire financer par ces collectivités.**

→ Ce schéma repose aussi sur une erreur d'analyse grave en termes de réduction de la circulation qui ne prend en compte ni l'essor économique du Centre et du Sud-Essonne ni le développement démographique de ces territoires.

→ La problématique des liaisons transversales entre départements et régions n'est pas abordée, alors que ces routes, comme la RN191 et RD207) sont de plus en plus utilisées par les poids lourds.

→ **Le Conseil général n'a également pas pris en considération les effets de projets inquiétants comme celui de la Société Française Donges Metz (SFDM) à Cerny qui engendrera 340 camions citernes supplémentaires par jour sur la RD 191, ou les répercussions de l'écotaxe (hausse du trafic sur les RD),...**



Aménagements de sécurité routière de proximité, les petites communes à l'amende

Après avoir sabré les dispositifs d'aide à la voirie par un plafonnement du montant des travaux éligibles aux nouveaux contrats départementaux (50 % pour les communes de moins de 5 000 habitants, 25 % pour les autres), après avoir supprimé le plan d'amélioration de la voirie communale, après avoir arrêté le principe de participation des communes à la création de routes départementales nouvelles, la majorité départementale socialiste s'en prend une nouvelle fois aux territoires en assénant un coup de rabot sur les Petits Aménagements de Sécurité Routière (PASR).



DISPOSITIF PERMETTANT LA REDISTRIBUTION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE À DESTINATION DES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS, les PASR sont sollicités pour sécuriser des routes desservant des lieux publics à forte fréquentation comme les écoles, réaliser des aménagements favorisant une diminution de la vitesse de passage des véhicules, aménager des lieux de stationnement pour limiter l'encombrement des rues,...

Dorénavant, et pour les 31 dossiers visés dans une délibération du 24 juin 2013 :

- les communes de moins de 2 000 habitants ne pourront pas prétendre à une aide supérieure à 30 000 €, contre 48 000 € auparavant ;
- 24 000 € pour les communes de 2 001 à 5 000 habitants contre 50 000 € précédemment ;
- 20 000 € pour les communes de 5 001 à 10 000 contre 50 000 € en 2011.

**Un coup de rabot
dans les
subventions,
véritable coup bas !**

Mission-Sud Essonne: A quoi sert-elle réellement ?

« L'Assemblée départementale du 20 mars 2008 a décidé de la création de la Mission Sud-Essonne, première et unique mission territorialisée au sein du Département (...). » **(extrait du site internet du Conseil général de l'Essonne).**

Sa mission : établir un cadre de coopération pérenne sur des dossiers concrets pour répondre aux nombreux défis qui sont posés sur ce territoire, non seulement en termes de cadre de vie, mais aussi de développement économique, d'amélioration des conditions de mobilité, d'accès aux services publics...

Voilà le résultat !

Petit panorama de ses travaux...

- Janvier - Février 2010 : 5 réunions pour l'identification de « deux thématiques prioritaires à explorer plus spécifiquement dans le cadre de groupes de travail » (le développement économique, les services publics et aux publics)
- 13 avril 2010 : cinquième commission plénière consacrée au Paysage (présentation des premiers éléments de diagnostic du futur "Plan Guide Sud Essonne", intervention du PNR du Gâtinais : les chartes paysagères et l'observatoire photographique)
- 8 juin 2011 : une séance de travail a été organisée afin de débattre autour d'une série d'actions sur le thème « transports et déplacements » en vue de l'élaboration d'un programme d'actions commun à l'échelle du sud essonne.
- 30 juin 2011 : rencontre annuelle de la Mission Sud Essonne à Chamarande ayant pour objet de faire le point sur l'état d'avancement des travaux au regard des réflexions impulsées lors des Assises de Juillet 2010 dont celle, au titre évocateur : « services à la population – un exemple à la croisée des enjeux du Sud-Essonne, le télécentre ». Comprenez qui pourra...

Depuis 2011, aucune trace sur le site internet du Conseil général de toute activité de cette Mission. Au regard de l'investissement financier pour une telle structure, il est légitime de s'interroger sur les résultats obtenus.

À quand un audit transparent ?

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique *Internet très haut débit*



“Nos priorités sont la marque de fabrique de notre action au sein du Conseil général de l’Essonne, je dirais même elles sont notre ADN: l’innovation sociale, l’innovation territoriale, l’innovation technologique. (...) Le développement des nouvelles technologies constituera d’ailleurs un objectif pour l’ensemble des politiques du Conseil général.”

(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

L adoption du SDTAN, en mars 2012, marque l’implication tardive du Conseil général de l’Essonne pour le numérique.

→ FAUTE DE S’ÊTRE SAISI DE CETTE QUESTION IL Y A PLUSIEURS ANNÉES, LE CONSEIL GÉNÉRAL A LAISSÉ SE CREUSER LES ÉCARTS ENTRE LES OFFRES PROPOSÉES DANS LE NORD ET LE SUD DU DÉPARTEMENT, ET IL A LAISSÉ LIBRE CHAMPS AUX OPÉRATEURS PRIVÉS.

En plus de ce retard, le Conseil général fait aussi preuve de choix qui pénalisent l’économie et l’emploi en reléguant au second plan la couverture des zones d’activité.



Transports

Il a dit

“Je serai aussi un militant de l’Essonne auprès de nos partenaires, l’Etat, la Région, les départements voisins, l’ensemble des organismes participant à la vie de nos territoires. Un partenaire exigeant, loyal, mais un partenaire qui veut être écouté, un partenaire qui veut être respecté. (...) Nous avons des urgences à satisfaire, notamment en matière de transports. (...).”

(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

« Desserte TER du Sud-Essonne, il s’abstient de voter pour !

→ EN SA QUALITÉ D’ADMINISTRATEUR DU STIF (SYNDICAT DES TRANSPORTS D’ÎLE-DE-FRANCE), le président du Conseil général de l’Essonne aurait pu marquer son intérêt pour le combat mené par les usagers et leurs représentants locaux pour obtenir les 3 dessertes supplémentaires attendues depuis 2012. Lors du Conseil d’administration du STIF, en juillet dernier, le vœu présenté à la demande des élus locaux a été rejeté en raison d’une majorité d’abstentions dont celle du

président Guedj. Il faut savoir en effet que conformément au Règlement intérieur du STIF, les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Ce n’est pas cela défendre les usagers de l’Essonne et son département.



Passé Navigo : les Essonniens triplement à l'amende

Une fois de plus les Essonniens paient le prix fort de la folie dépensière et des choix stratégiques hasardeux de la gouvernance socialiste du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

→ Ainsi pour la 5^e fois en moins de 3 ans, le prix du PASSE NAVIGO a connu une nouvelle augmentation : + 2,3 % à compter du 1^{er} janvier 2013.

→ Nouvelle hausse en perspective de + 3 % en 2014 (hors hausse de la TVA).

Les Essonniens vont voir leur titre de transport augmenter de plus de 13 € depuis 2010 sans que leurs conditions quotidiennes de déplacement ne connaissent d'évolutions significatives.



→ Le plus consternant... En sa qualité de président du Conseil général et, par conséquent, d'administrateur du STIF, il a demandé au gouvernement lors du Conseil d'administration du 13 octobre 2013 de ne pas augmenter le taux intermédiaire de TVA de 7 à 10 % pour les transports. Mais en sa qualité de député de la majorité présidentielle, il vote « pour » le budget 2014, et donc en faveur de la hausse du taux intermédiaire... Sans commentaire !



**La politique exige
le respect des
engagements !
Gouverner n'est
pas mentir**

Aides aux communes et cadre de vie

Il a dit

“Le département de l’Essonne, est encore marqué par des déséquilibres importants entre les territoires (...). Nous devons donc orienter notre action vers un aménagement du territoire durable et équilibré. (...) L’urgence (...) est à des politiques publiques de proximité.”

(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

Les communes rurales étranglées

LE NOUVEAU DISPOSITIF CONTRACTUEL DU CONSEIL GÉNÉRAL EST EXTRÊMEMENT DÉFAVORABLE POUR LES COMMUNES ET LES TERRITOIRES RURAUX PUISQU’IL REPOSE DÉSORMAIS SUR L’ATTRIBUTION D’UNE ENVELOPPE NORMÉE POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS DÉFINIE SUR LA BASE D’INDICATEURS SOCIAUX.

- Ce dispositif ne permet plus de cumul avec d’autres ouvrant droit à des subventions d’équipement.
- Il interdit d’associer contrat territorial (ancien département) et contrat rural régional.
- Il flèche les opérations. Ainsi, les dépenses de voirie sont limitées à

25 % de l’enveloppe pour les communes de plus de 2 000 habitants.

C’est un véritable étranglement des territoires ruraux qui doivent, de plus en plus, autofinancer leurs projets... Ce n’est pas cela agir pour un équilibre des territoires essonniers.





Des Maires témoignent !

Boissy-le-Cuté

« En 2011, nous avons déposé le dossier finalisé de notre Contrat Départemental auprès des services du Conseil général. En 2012, les services du Conseil général nous imposent de transformer notre Contrat Départemental en Contrat Territorial. Notre contrat doit être entièrement refondu avec l'exigence de nouveaux critères qui n'existaient pas à l'origine. Nous arrivons bientôt fin 2013, notre dossier doit passer devant une nouvelle commission, alors que l'ancien contrat avait été validé par cette même commission il y a 3 ans. La signature du contrat serait en janvier 2014, pour un dossier qui était finalisé en 2011.

Les subventions du contrat initial auraient dues être réinvesties dans de nouveaux travaux en 2012 et en 2013. Cette mandature n'a d'autres choix que de laisser à nos successeurs le retour de ces subventions que nous envisagions de réinvestir sur d'autres travaux de bâtiments publics.

À ce jour, nous ignorons encore précisément la date effective de la signature de notre Contrat par Monsieur le Président du Conseil général.

Où est le respect du personnel municipal ?



Nos successeurs auront 5 ans, soit un mandat quasiment complet avant de pouvoir prétendre à un nouveau contrat territorial en 2019.

Notre personnel de secrétariat a consacré de très nombreuses journées à la mise en forme de ce dossier. Où est le respect du personnel municipal, et celui des élus qui ont consacré leur temps sans compter ?

Les entreprises de BTP et les petites entreprises, peuvent-elles se permettre dans le contexte économique actuel de patienter autant d'années ? Est-ce cela la relance économique ? Décidément le Sud Essonne est encore une fois mis à l'index. »

Châlo-Saint-Mars

« Le nouveau contrat départemental mis en place ne nous accorde plus qu'une seule enveloppe de 129 500 €. Cela signifie concrètement que nous devons modifier nos projets, tels que l'entretien régulier des routes, qui, même sans excès, évite des réfections trop profondes et trop coûteuses.

Ce nouveau système de subventionnement des petites communes absorbe les aides départementales du contrat rural... Nous savons déjà qu'avec 129 500 € d'aides de la part du Département, nous aurons des problèmes pour financer la construction d'un nouveau restaurant scolaire et de locaux dédiés au périscolaire (réforme des rythmes scolaires oblige !) pourtant absolument nécessaires à la commune.

Il paraît que l'enveloppe totale d'aides du Département n'a pas été modifiée. Nous en concluons que la répartition a bien changé et que d'autres communes ont peut-être eu plus de chance... »

Saint-Hilaire

« La commune de Saint-Hilaire et ses administrés reconnaissent bien volontiers que la non réalisation des infrastructures routières initialement prévues sur la RN 20 aura un impact négatif sur la vie quotidienne des habitants de notre bassin de vie. »

Nous aurons des problèmes pour financer nos projets.

Itteville

« Voici la liste des manquements et des désengagements qui affectent notre commune dans la réalisation de nos projets et la mise en œuvre de services utiles à la population :

- Projet de construction d'une gendarmerie : - 55 000 €
- Subvention bibliothèque : - 1,4 K€
- Subvention fonctionnement de la crèche : - 30 K€
- Subvention au titre de la Charte culturelle : - 10 K€ »

Un désengagement qui affecte notre commune.

Le Coudray-Montceaux

« Nous avons pris acte du nouveau règlement de la voirie départementale et avons pu que constater une réduction progressive des missions régaliennes du Département : ramassage des papiers et déchets, fauchages des accotements, réparation des nids de poule.

Il est regrettable également que la fourrière départementale pour les animaux errants ait disparu. »



Solidarité

Il a dit

“L’Essonne qu’on aime, c’est développer le service public pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales et accompagner et protéger les Essonnais à tous les âges de la vie.”

(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

Petite Enfance

→ DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013, LE CONSEIL GÉNÉRAL A RÉDUIT LES AIDES AU FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES DE 36 À 80 % SELON LES COMMUNES.

→ ELLE A DE GRAVES CONSÉQUENCES POUR LES FAMILLES : UNE HAUSSE DES TARIFS DE CRÈCHES, UNE HAUSSE D’IMPÔTS ET LE RALENTISSEMENT DANS LES CRÉATIONS DE PLACES NOUVELLES.

L’impopularité et la contre productivité de cette réforme sont accentuées par la mise en place d’un système dégressif sur 3 ans qui ne tient pas compte des réalités démographiques et des besoins réels en matière de garde d’enfants.



The poster features the title 'Pétition' in large white letters on a black background, with the Essonne logo to the right. Below the title, it reads 'MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,' followed by a row of six black and white photographs of diverse babies sitting on the floor. Underneath the photos, the text says 'NOS PLACES DE CRÈCHES, NOUS, ON Y TIENT !' and 'Parents, futurs parents, professionnels de la Petite Enfance, mobilisez-vous !'. At the bottom, a quote states: '« Une crèche est un lieu d'éveil et de sociabilité essentiel à leur épanouissement. »' and 'Merci de signer la pétition !'

Le chiffre :

- 920 €

C'est le montant de la diminution maximale de l'aide apportée par enfant et par an à laquelle sont exposées les communes depuis le 1^{er} janvier 2013.



Nos jeunes ne doivent pas être abandonnés

En juin 2013, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a signifié au CSAPA (Centre Social d'Aide aux Problèmes d'Addiction) et au PAEJ (Point Accueil Écoute Jeunes) une diminution de la subvention d'État de 26 %, avec en corolaire une baisse similaire de la part du Conseil Général.

→ **ALORS QUE LE TRAVAIL D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DE 10 À 25 ANS CONCERNE ACTUELLEMENT PRÈS DE 300 PERSONNES SUR LE TERRITOIRE ETAMPOIS ET SES ENVIRONS**, près d'1/3 ne pourrait plus bénéficier de ce suivi personnalisé en raison de la suppression d'un des deux postes de psychologue.

Ces désengagements sont d'autant plus surprenants et inadéquats que l'Etat vient de lancer le jeudi 19 septembre 2013 un plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

L'État, comme le Conseil général de l'Essonne, doivent impérativement maintenir leur niveau de participation !



Ces coupes budgétaires sont dramatiques.



Nos Aînés méritent plus de considération

Nouvelle carte améthyste, nouvelles règles, nouvelles charges à supporter

Avant, c'était mieux



Après la décision du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) de faire évoluer ses titres individuels Améthyste et Rubis, via la création de Passe Navigo de mêmes noms, le Conseil général de l'Essonne a décidé de revoir les conditions de sa participation.

Résultat, un désengagement du Département qui se traduit par :

- La restriction du principe de l'aide à la mobilité de publics fragiles (zone 3-5),
- La restriction du zonage (zone 3-5 au lieu de 1-5) qui induit pour les usagers un complément de ticket pour la zone 1-2, soit 2,60 € par déplacement. Pour un aller retour vers Paris, chaque semaine, un ancien combattant doit déboursier 270 € de plus par an alors qu'il bénéficiait avant de la gratuité des trajets.

Unité d'Hébergement Renforcé : la santé des personnes âgées dépendantes conditionnée à l'obtention de subventions.

Nouvel exemple du décalage existant entre le discours du Conseil général et ses actes : les problèmes rencontrés par l'unité d'hébergement renforcé (UHR) de l'EHPAD dit du « Petit Saint-Mars », dépendant du Centre hospitalier Sud-Essonne, site d'Etampes.



Une UHR est un lieu de vie au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui propose et organise des soins, des activités sociales et thérapeutiques pour des résidents ayant des troubles sévères de la

Le Conseil général et l'ARS doivent s'engager pour le projet de l'UHR

maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

Le CHSE Dourdan Etampes ne disposant pas des capacités d'autofinancement nécessaires à l'opération, il a été retenu un schéma juridique qui confie à un promoteur privé la réalisation de cette opération, la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), par l'intermédiaire d'un bailleur social.

La mise en œuvre de ce dispositif implique l'obtention d'un accord préalable des tutelles avant tout démarrage, ce qui a été le cas au travers d'un avenant à la convention tripartite du 29 septembre 2011.

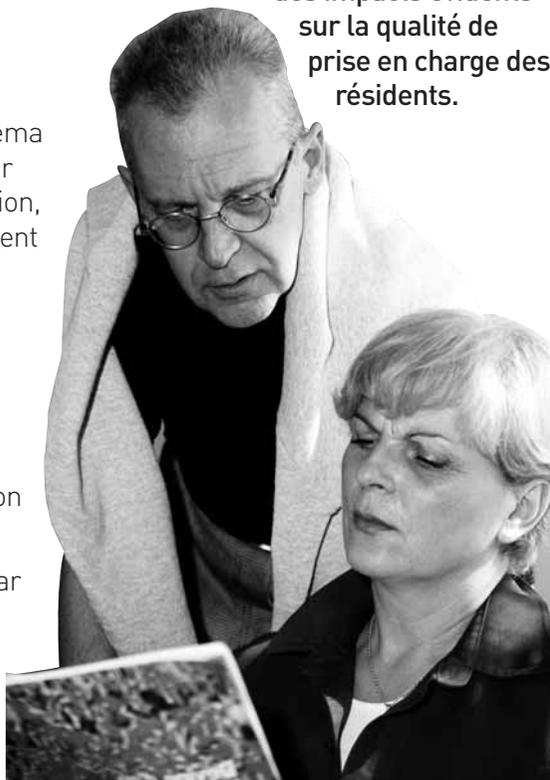
Le projet a également été validé par courrier conjoint de l'ARS et du Conseil général en date du 2 décembre 2011.

Mais, au début du mois de juin 2013, de manière informelle, il a

été annoncé à des médecins de l'EHPAD que le CHSE ne bénéficierait pas de la labellisation UHR.

Or, compte tenu de l'avis du 2 décembre 2011, le CHSE a lancé les travaux en intégrant une UHR de 14 places.

Parmi les conséquences de cette décision : la non attribution des crédits de fonctionnement corrélés au label UHR, ce qui empêchera le recrutement des agents dédiés, avec des impacts évidents sur la qualité de prise en charge des résidents.



Action sociale

Il a dit

“ Je souhaite que nos actions d’accompagnement social individualisé et de réparation, qui vous le savez sont au cœur de nos compétences sociales (je pense à l’APA, à la PCH, au RSA, à la prise en charge de l’enfance en danger), ces prestations sont identitaires du Conseil Général. ”

(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

→ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOLIDARITÉ QUE NOMBRE DE COMMUNES ESSONNIENNES ONT DÉVELOPPÉ AU SEIN DE LEUR CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE, DES DISPOSITIFS UTILES ET INNOVANTS ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE EN DIRECTION DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES.

Convaincus que les conditions difficiles que traverse notre pays et ses habitants appellent plus d’action publique et non son démantèlement, les C.C.A.S. se sont positionnés comme force d’accompagnement et de soutien prioritaire pour répondre aux attentes sociales des Essonniens.

La décision du Conseil général de l’Essonne de remettre en cause sa politique en matière d’aide à l’énergie, et à destination des personnes âgées et des enfants des personnes sans emploi est donc extrêmement choquante.

→ Sont notamment concernées les aides allouées aux familles et aux personnes âgées pour payer les factures d’eau, de gaz et d’électricité. Cela touche également les prestations pour le Noël des enfants de chômeurs et pour les seniors.

**Insupportable !
Le CG ne veut plus rembourser les aides des CCAS**

Cette politique va, d’une part, pénaliser les communes les plus dynamiques en matière d’action sociale et, d’autre part, aggraver des situations familiales des bénéficiaires.

Vie associative

Il a dit

“Nous devons davantage contractualiser avec nos partenaires (communes, monde sportif, acteurs et équipements culturels, acteurs économiques...) pour que leurs interventions historiquement soutenues par le Conseil général s’adressent en priorité aux publics dont le Conseil général a, souvent seul, la responsabilité ”

(extrait du discours d’investiture de **Jérôme Guedj**,
Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

→ DEPUIS LE DÉBUT DE L’ANNÉE 2013, DE NOUVELLES RÈGLES SONT APPLIQUÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L’ESSONNE EN MATIÈRE D’AIDES AUX ASSOCIATIONS.

Ainsi, les associations sportives ayant 51 licenciés ou plus ainsi que les comités départementaux de plus de 2 000 licenciés ont vu les conditions d’attribution de subventions changer :

→ **Suppression des aides pour l’organisation d’événements sportifs inférieurs au niveau national**

→ Transformation de l’aide forfaitaire de 7€ par licencié au profit d’une aide



limitée à 5€ (4€ pour les comités départementaux)

Le sport et la culture pour tous en danger !

Éducation

Il a dit

“Notre volonté indéfectible de préparer l’avenir, elle se construit d’abord dans le cœur de notre politique éducative”

C’est faux

(extrait du discours d’investiture de **Jérôme Guedj**,
Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

La réalité !

Transports scolaires :
sortie de route pour le
Conseil général

La refonte
de la
tarification
des
transports

scolaires par le
Conseil général porte un coup dur
au pouvoir d’achat des familles.

En effet, depuis la rentrée 2013, la
« carte Scol’R » est passée de 105 à
108 €.

Un nouveau barème réparti sur 9
tranches doit également entrer en
vigueur à la rentrée 2014-2015.

Enfin, le dispositif marque la fin de
la prise en charge de la carte «
Imagin’ R » à 50 % quel que soit le
nombre de zones traversées.



**Cantine : tarif
du repas en
hausse, les classes
moyennes paient
le prix fort**

→ Comme la réforme sur les transports, celle portant sur la tarification des cantines a été adoptée sans concertation avec tous les partenaires concernés.

À l’heure où les Français font l’objet d’un matraquage fiscal sans précédent, le Conseil général de l’Essonne mène à sa manière une politique d’austérité et de coup d’assommoir au détriment des classes moyennes.

Le tarif unique pour un repas était auparavant de 3 €.



Il est passé à 3,75 € et, dans le même temps, le nouveau dispositif réduit l'aide départementale plancher à 50 % du tarif du repas.

Outre le fait que le nouveau barème manque de progressivité, certaines familles ont vu leurs charges de cantine considérablement augmenter.

Faire manger son enfant à la cantine, pour certaines familles, cela devient un luxe

La preuve par l'exemple

Etude de cas pour une famille composée de 2 parents

avec 2 collégiens demi-pensionnaires prenant 5 repas par semaine

et titulaires de la « carte Scol' R » (2 à 4 sections).

Pour un revenu mensuel imposable de 3 400 €

	En 2012	En 2013
Cantine	780 €	1 103 €
Transports	210 €	250 €
Total annuel	960 €	1 353 €
Variation		+ 40,90 %

“Le service public départemental est le talisman de notre action. J’en serai un défenseur indéfectible à l’heure où la mode est plutôt à fragiliser, à démanteler, à casser le service public il nous faudra au contraire le moderniser, le rendre plus proche, le rendre plus facilement accessible, permettre aux agents qui en sont les porteurs d’exercer leurs missions de manière épanouie et sereine.” ”

(extrait du discours d’investiture de **Jérôme Guedj**, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

C’est faux

La réalité !

→ **LES AGENTS MÉDICAUX SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS DE LA MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL DU SUD-ESSONNE EN GRÈVE EN JUIN 2013.**

« Pourra-t-on encore vous accueillir et vous aider demain ? Vous accueillir peut-être, vous aider sûrement plus. »

Une question lourde de sens posée par les syndicats à l’encontre du Conseil général.

Comme à la Direction départementale de la protection des populations de l’Essonne, la structure connaît des problèmes d’effectifs, notamment à cause du non-

renouvellement de plusieurs contractuelles administratives, des manques d’employés avec des répercussions sur les conditions de travail des agents, mais aussi sur les conditions d’accueil pour les usagers.



“Tant de chantiers en cours ou de décisions déjà prises par le pouvoir en place nous affectent, et je le dis je l’assume, nous serons donc militants, engagés combatifs, pour combattre certaines orientations néfastes pour l’Essonne et rechercher la nécessaire alternative de 2012 : il suffit de parler des mesures concernant les finances locales.”

(extrait du discours d’investiture de Jérôme Guedj, Conseil général de l’Essonne, 31 mars 2011)

En Essonne, la gestion de la majorité de gauche du Conseil général épinglée !

■ Les comptes des départements passés au crible

CLASSEMENT

L’Essonne, 5^e département le plus mal géré de France ?

L’Essonne est le cinquième département le plus mal géré en France. C’est en tous cas le constat dressé pour le magazine Le Point par le site decomptes-publics.fr, qui a effectué un classement de tous les départements français sur des critères de dette, d’investissement, de charges



dépenses de fonctionnement et d’investissement au regard du problème n°1 de l’Essonne aujourd’hui qui est celui de la montée rapide du chômage», explique ainsi Dominique Fontenaille, maire de Villebon-sur-Yvette et élu au Conseil général.

Extrait du journal **Le Républicain** (édition du 22/08/2013)

→ DÉCOMPTES PUBLICS, SITE INTERNET QUI ANALYSE LES COMPTES PUBLICS NATIONAUX, A CLASSÉ EN JUIN LES DÉPARTEMENTS SUR DES CRITÈRES DE DETTE, INVESTISSEMENT, CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET IMPÔTS.

L’Essonne se situe juste devant le Tarn, la Seine-Saint-Denis, le Cher et la Côte d’Or.



Ce qu'il faut aussi savoir des gestions successives des majorités socialistes au Conseil général

→ **EN MOINS DE 10 ANS (COMPTE ADMINISTRATIF 2004 ET BUDGET PRIMITIF 2013), LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT SONT PASSÉES DE 760 M€ À 1,13 MILLIARDS. SOIT UNE PROGRESSION DE 48,68 %.**

Pour la même période, **les dépenses d'investissement sont passées de 239 M€ à... 246 M€. Soit + 2,93 %.**

Mieux encore, entre le budget supplémentaire 2012 et le budget primitif 2013, il est enregistré une baisse de 7,58 % des dépenses d'investissement départementaux.

Une baisse qui traduit un manque d'ambition et qui pénalise les Essonnien(ne)s, les entreprises et l'emploi.

Mais il n'en est pas de même pour les impôts

En 2006, une première vague a touché de plein fouet les Essonnien(ne)s et les entreprises.

- Taxe d'habitation : + 14,78 %
- Taxe foncière : + 14,71 %
- Taxe foncier non bâti : + 14,69 %
- Taxe professionnelle : + 22,05 %

À cette inflation s'ajoute une seconde vague qui s'est étalée de 2008 à 2010 : chaque taxe a connu, en moyenne, une hausse de 3,5 % par an, et la taxe professionnelle plus de 5,10 % sur deux ans.

Magique ! Lorsque le changement de gouvernement et de majorité présidentielle fait disparaître la soi-disante dette de l'État...

Voici près de 10 ans que la majorité départementale se réclame être la créancière d'une dette de l'État l'accusant de n'avoir jamais compensé les transferts de compétences au titre de l'acte II de la décentralisation.

Au mois de mars 2012, elle évaluait cette dette à plus de 300 millions d'euros...

Aujourd'hui, et comme par magie, plus personne n'en parle.

Aurait-elle disparu ?

Gabegie !

Des dépenses qui interpellent ! Et les Essonniens dans tout cela ?

Alors que le quotidien des Essonniens est de plus en plus difficile, certaines décisions de la majorité du Conseil général interpellent et font réagir.

Qu'on en juge !

→ **Le Département apporte son soutien financier à une exposition photographique organisée pour les 10 ans du Centre culturel de la Chine à Paris, rend hommage au chilien Salvador Allende ...**

Des choix partisans et des dizaines, des centaines de milliers d'euros dépensés...

Pour quoi ? Etait-ce bien le moment ?

→ **Les notes de frais pour les déplacements du président du Conseil général explosent. Depuis son élection, le budget dépensé lors de la précédente mandature a déjà été dépassé (38 860 € contre 36 837 €) ! Et ce n'est certainement pas fini... Ces voyages présidentielles et de l'élite départementale sont-ils tous indispensables ?**

Et les Essonniens dans tout cela ? Où est leur intérêt ? En quoi ces décisions ont permis d'améliorer leur vie de tous les jours, de conforter la présence des services publics, de renforcer la cohésion sociale et territoriale, de défendre l'emploi, de développer l'esprit d'entreprise et d'innovation...

C'est pourtant la première et seule raison d'être de cette collectivité et de ses compétences.

